



LA SEMAINE ECONOMIQUE EN BREF

No: 72-04/16 Avril 2016

UN APERÇU SYNTHETISÉ DE L'ACTUALITÉ ECONOMIQUE REALISÉ PAR LA
DIRECTION DES ETUDES, DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUES (DEIPE)
REDACTION: SERVICE DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA VEILLE ECONOMIQUES

SOMMAIRE :

• A LA UNE

LES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC EN CONCLAVE A YAOUNDE

• EN BREF

FINANCEMENT : 400 MILLIARDS FCFA POUR LE 3EME C2D

COMMUNICATION : LA GUERRE CONTRE L'AFFICHAGE ILLÉGAL

SUCRE : LE RECOURS AUX IMPORTATIONS PLUS PRESSANT

SUBVENTION : DEUX MILLIARDS FCFA POUR LA SECONDE PHASE DU PAMPIG

DEVELOPPEMENT LOCAL : DES GUIDES POUR MIEUX DECENTRALISER

HYDROCARBURES : LE PRIX DU BARIL DE PETROLE REMONTE A L'INTERNATIONAL

AFRIQUE SUBSAHARIENNE : PAS DE REBOND DE CROISSANCE AVANT 2017

IMPORTATIONS : LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES PRODUITS

CHAMBRES CONSULAIRES : REORGANISATION DE LA CAPEF

MARCHES PUBLICS : 122 ENTREPRISES EXCLUES

LES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC EN CONCLAVE A YAOUNDE

Les ministres des finances, les gouverneurs des banques centrales et les présidents des institutions régionales de la zone franc se sont réunis à Yaoundé les 8 et 9 avril 2016. Les principales questions abordées ont tourné autour de l'état de convergence nominale et réelle en zone franc, l'adaptation des politiques publiques face à la baisse des cours des matières premières extractives et l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales en zone franc. Les participants ont ainsi réitéré leur engagement à œuvrer pour le développement économique en mettant en œuvre des politiques publiques ambitieuses, contribuant au renforcement de l'inclusion économique et sociale des populations et garantes de la viabilité des finances publiques à long terme.

PERFORMANCES ECONOMIQUES

La zone franc présente une économie à géographie variable. Dans les économies de l'UEMOA, un taux de croissance de 6,5% a été enregistré en 2015, juste une légère baisse par rapport à 2014 (6,6%). Tous les Etats-membres continuent d'enregistrer de bonnes performances. Au titre de l'année 2016, il est attendu un taux de croissance d'au moins 7%, avec une amélioration dans tous les pays-membres. En revanche, dans la zone Cemac, la croissance s'est établie à 2,8% en 2015 contre 4,8% en 2014, en raison des problèmes sécuritaires et de la contre-performance du secteur pétrolier (+0,8% contre 2,7% en 2014). Pour 2016, les perspectives ne sont pas très bonnes, la croissance étant projetée à 2%. Aux Comores, 2015 a été une année de crise énergétique, d'accumulation des arriérés de salaires et de faible exécution du programme des investissements

publics. Aux Comores, le taux de croissance a été de 1,0% en 2015 contre 2,1% en 2014 et 3,5% en 2013. Pour 2016, il est projeté à 2,2%.

AVENIR DE LA ZONE FRANC

Parmi les questions importantes à l'ordre du jour, il y a eu celle de l'interchangeabilité du franc CFA. Pour mémoire, le FCFA est émis par les Banques centrales de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Jusqu'à présent, même si l'appellation est la même dans les deux zones, les monnaies n'ont cours que dans leur zone d'émission. A en croire les gouverneurs de ces deux instituts d'émission, l'interchangeabilité du franc CFA sera bientôt une réalité, même si aucune date n'a été avancée. Reste à s'assurer que l'interconnexion des systèmes de paiement des deux régions ne permette pas le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

LES RECOMMANDATIONS

Compte tenu du fait que les évolutions de la situation sécuritaire et des cours des matières premières seront déterminantes pour les perspectives économiques en 2016, les participants ont souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et des programmes de diversification des économies afin d'améliorer la résilience globale de la Zone franc face aux chocs exogènes négatifs. A cet effet, les Etats sont contraints d'adapter leurs politiques publiques pour tenir compte du ralentissement de l'activité et de la baisse des ressources budgétaires, par l'amélioration de la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses, sans toutefois remettre en question

EN BREF

FINANCEMENT : 400 MILLIARDS FCFA POUR LE 3EME C2D

En marge des célébrations du 10^{ème} anniversaire, en juin 2016, du Contrat de Désendettement et Développement (C2D), les ministres des finances français et camerounais ont signé le 8 avril 2016 le mémorandum qui fixe les orientations du 3ème C2D. Ainsi l'on sait que les projets financés dans ce cadre seront arrêtés de commun accord entre le gouvernement camerounais et l'Agence française de développement et que le montant dudit C2D s'élève à 400 milliards FCFA contre 352 milliards et 273 milliards FCFA pour les précédents.

COMMUNICATION : LA GUERRE CONTRE L'AFFICHAGE ILLÉGAL EST LANCÉE

Un contrat et un accord cadre de partenariats d'une durée de 5 ans ont été signés entre le Communauté Urbaine de Douala et 11 régies publicitaires agréées. D'après le Délégué du Gouvernement, cette action rentre dans le cadre de modernisation du décor urbain, de lutte contre le désordre urbain et de mobilisation des recettes. Les régies publicitaires accréditées dans la ville de Douala sont donc MEDIA PLUS, MEDIA TARGET, ACMAR MEDIA GROUP, AGENCE PUBLIC, GLOBAL OUTDOOR, JC DECAUX, PAN AFRICAN ADVERTISING, TENDANCES, CAMPUB, EQUATEUR et PRESSO IN ET OUT.

SUCRE : LE RECOURS AUX IMPORTATIONS PLUS PRESSANT

Depuis le 21/08/2014, le Secrétaire général de la présidence de la République avait instruit la suspension des importations de ciment et de sucre à l'effet de protéger le tissu industriel local. Mais le marché du sucre se porte très mal. Avec 130 000 tonnes/an, la production de la Socucam reste loin de satisfaire les besoins des consommateurs évalués à 300 000 tonnes. D'où des pénuries récurrentes et la hausse des prix enregistrée sur le marché. Toutes les attentes sont tournées vers le ministre du Commerce dans la perspective de lever l'interdiction des importations du sucre, en attendant le Ramadan qui se profile à l'horizon.



SUBVENTION : DEUX MILLIARDS POUR LA SECONDE PHASE DU PAMPIG

Le Directeur général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Agence Française de Développement ont procédé le 8 avril 2016 à la signature d'une convention de financement d'un montant de plus de 2 milliards pour la 2^{ème} phase du Programme d'appui à la mise en place d'Indications géographiques (IG), Pampig II. Cette phase permettra de consolider les acquis de la 1^{ère} phase tout en élargissant son champ d'intervention à de nouveaux pays. Il est attendu qu'à la fin du programme, au moins six nouvelles IG africaines soient opérationnelles. L'objectif de cette subvention est de soutenir l'émergence d'un environnement favorable au développement des IG dans les pays membres de l'OAPI, afin de promouvoir la commercialisation des produits traditionnels africains et l'augmentation des revenus des producteurs. Les deux phases du Pampig ont été financées dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités commerciales (Prcc). A date, quatre indications géographiques en Afrique subsaharienne sont déjà enregistrées : le poivre de Penja et le miel blanc d'Okou au Cameroun ainsi que le café Ziamacenta en Guinée et les toiles de Korogho en Côte d'Ivoire. Pour mémoire, l'IG est un droit de propriété industrielle qui identifie et protège un produit naturel, agricole, artisanal ou industriel, originaire d'un espace géographique précis possédant des qualités spécifiques.

DEVELOPPEMENT LOCAL : DES GUIDES POUR MIEUX DECENTRALISER

L'épreuve de la décentralisation s'avère compliquée pour les mairies du Cameroun depuis 2010. A l'observation, il persiste des manquements à la décentralisation de l'éducation de base, du secteur de l'eau et de la prise en charge des projets financés par le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom). Pour chacun de ces trois chantiers, un guide a été produit sur financement du Feicom et de la GIZ, l'agence allemande de coopération internationale pour le développement. Ces documents sont destinés aux dirigeants des communes, aux responsables des ministères concernés et aux autres acteurs impliqués dans le développement local. Ils ont été présentés au public le 8 avril 2016 lors d'une cérémonie que présidait le Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation.

HYDROCARBURES : LE PRIX DU BARIL DU PETROLE REMONTE A L'INTERNATIONAL

Depuis quelques semaines, les prix du pétrole remontent timidement sur les marchés internationaux. A Londres comme à New York, le baril de Brent a connu une progression remarquable depuis le début du mois de mars. Plusieurs facteurs sont mis en avant pour expliquer cette tendance haussière. Notamment la relance de l'économie américaine qui affiche de bons chiffres concernant l'emploi additionné à la chute persistante des activités américaines de forage. L'autre facteur qui n'est pas des moindres, reste quand même l'initiative de gel de la production consenti par l'Arabie Saoudite, la Russie, le Qatar et le Venezuela qui ont stimulé cette tendance haussière des marchés pétroliers internationaux. Cependant, une hausse du baril cette année était déjà prévisible.

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : PAS DE REBOND DE CROISSANCE AVANT 2017

Dans sa nouvelle édition du rapport semestriel Africa's pulse, son rapport semestriel de conjoncture et les perspectives économiques de la sous-région, la Banque mondiale prévoit une croissance de +3,3% en Afrique sub-saharienne en 2016, contre 3% en 2015. La région ne devrait retrouver le rythme atteint en 2014 (+4,5% annuels) qu'à partir de 2017-2018, d'après ce rapport. La précédente édition d'Africa's Pulse, publiée en octobre 2015, tablait encore sur une croissance de 3,7% en 2015, +4,4% en 2016 et +4,8% en 2017. La révision à la baisse des performances 2015 et des prévisions pour les prochaines années est une conséquence de l'impact de l'effondrement des cours des matières premières (hydrocarbures et métaux notamment) et de l'atonie de l'économie mondiale, surtout du côté des marchés émergents.

IMPORTATIONS : LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES PRODUITS

Le Programme d'évaluation de la conformité avant embarquement des marchandises importées en République du Cameroun (PECAE), objet d'un décret du Premier ministre signé le 1^{er} juillet 2015, se matérialise peu à peu. Comme prévu par les textes, deux entités viennent d'être sélectionnées pour veiller à ce que les marchandises importées au Cameroun

respectent les normes en vigueur dans le pays. Il s'agit d'Intertek International Limited et la Société Générale de Surveillance (SGS S.A.). Ces deux entreprises ont signé le 6 avril 2016 à Yaoundé avec le Ministre en charge de l'Industrie, des conventions définissant les tâches à mener : audit, surveillance, inspection, analyses, essais et certifications. Elles auront comme repères, les 1751 normes élaborées à ce jour par l'Agence des normes et de la qualité (ANOR).

CHAMBRES CONSULAIRES : REORGANISATION DE LA CAPEF

Le président de la République a signé le 13 avril 2016 le décret N°2016/194 portant réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) et abrogeant le décret N°2009/249 du 06 aout 2009. Ainsi, à la faveur dudit texte, elle passe d'un établissement public à un établissement public à caractère spécifique. S'agissant de ses ressources financières, trois nouvelles sources de revenus sont introduites : une quote-part de la Taxe d'Inspection Sanitaire et Vétérinaire à l'Importation, une quote-part de la Redevance à l'Exportation du Cacao et du Café, une quote-part des Centimes Additionnels Consulaires définies par arrêté du ministre des finances. Autre innovation, l'Ecole Pratique d'Agriculture de BI NGUELA devient une unité opérationnelle de formation rattachée à la CAPEF. Enfin, elle voit le nombre de ses membres diminuer de moitié pour se situer à 100.

MARCHES PUBLICS : 122 ENTREPRISES EXCLUES

Suite aux défaillances constatées dans l'exécution de la commande publique, le MINMAP a décidé de résilier les contrats de 122 entreprises. La décision qui exclue Lesdites entreprises de la commande publique pour une période de deux (02) ans est datée du 12 avril 2016. Les motifs avancés sont entre autres l'abandon de chantier, les pénalités de retard supérieures à 10% du montant du marché, la livraison non effectuée, le constat de carence établi et notifié et la faillite d'entreprise. Les domaines les plus concernés sont la construction de forages (23 entreprises) et la construction de salles de classe (19 entreprises).

SOURCES:

LES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC EN CONCLAVE A YAOUNDE
Cameroun tribune N°11072/7241 du 11/04/2016 & C&I du Sahel N°797 du 11/04/2016
FINANCEMENT : 400 MILLIARDS FCFA POUR LE 3EME C2D Mutations N°4123 du 11/04/2016
COMMUNICATION : LA GUERRE CONTRE L'AFFICHAGE ILLÉGAL Le Jour N°2162 du 11/04/2016
SUCRE : LE RECOURS AUX IMPORTATIONS PLUS PRESSANT Le Messenger N°4552 du 11/04/2016
SUBVENTION : DEUX MILLIARDS FCFA POUR LA SECONDE PHASE DU PAMPIG Le jour N°2162 du 11/04/2016
DEVELOPPEMENT LOCAL : DES GUIDES POUR MIEUX DECENTRALISER Le Jour N°2162 du 11/04/2016
HYDROCARBURES : LE PRIX DU BARIL DE PETROLE REMONTE A L'INTERNATIONAL Le Quotidien de l'Economie N°01030 du 11/04/2016
AFRIQUE SUBSAHARIENNE : PAS DE REBOND DE CROISSANCE AVANT 2017 Le Jour N°2164 du 13/04/2016
IMPORTATIONS : LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES PRODUITS Cameroon Tribune N° 11074/7273 du 13/04/2016
CHAMBRES CONSULAIRES : REORGANISATION DE LA CAPEF Cameroon Tribune N°11075/7274 du 14/04/2016
MARCHES PUBLICS : 122 ENTREPRISES EXCLUES Cameroon Tribune N°11075/7274 du 14/04/2016

